

Le tiers détenteur d'un immeuble hypothéqué peut se décharger du paiement en abandonnant ou *délaissant* l'immeuble hypothéqué.

Il faut remarquer que dans tous les cas indiqués ci-dessus, c'est la *chose* et non la *personne* qui se trouve engagée, autrement l'abandon serait de nul effet—aussi un *débiteur* ne se libère pas par l'abandon de la propriété hypothéquée, parcequ'il y a une obligation personnelle entre le débiteur et le créancier.

En droit criminel, l'abandon d'un enfant âgé de moins de deux ans, par ses parents ou par ceux qui en ont la charge, est un crime prévu par le droit criminel (Voy. Enfants exposés et délaissés), et (32-33 Vict. chap. 20 sec. 26.

Abandon d'animaux—Le fait d'abandonner des animaux sur les chemins, places publiques ou sur les propriétés d'autrui, est puni d'amende en vertu du Code municipal.—S'il y a dommage causé à la propriété d'autrui par des animaux abandonnés, ces animaux peuvent être saisis et mis en fourrière, et si les dommages ne sont pas réparés et les animaux réclamés après avis, ils sont vendus pour satisfaire aux dégâts. Cette matière est réglée par le Code municipal (428 et suiv.)—On lit à l'article 1055 du Code civil du B. C. "Le propriétaire d'un animal est responsable du dommage que l'animal a causé, soit qu'il fut sous sa garde ou sous celle de ses domestiques, soit qu'il fut égaré ou échappé."

ABATTEMENT (Médecine)

Il est caractérisé par la diminution des forces physiques, la tristesse, le découragement. Si l'abattement succède à des émotions morales très vivées, il n'a rien que de

naturel : il est fréquent chez les personnes nerveuses, surtout chez les hystériques. L'exercice, les distractions, une alimentation nourrissante et souvent les bains froids sont les moyens les plus efficaces pour y remédier. S'il survient brusquement, sans cause appréciable, ou bien après un refroidissement, la respiration de miasmes délétères, etc., il peut faire craindre le début d'une affection aiguë plus ou moins grave, surtout dans les temps où règnent des maladies épidémiques. L'état d'abattement chez les enfants est un symptôme qu'on ne doit pas négliger. Il faut, dans ces cas, surveiller un enfant avec beaucoup d'attention et se tenir prêt à lui faire administrer les soins que sa santé pourrait réclamer.

(*Art Vétérinaire*) Chez les animaux domestiques l'abattement se révèle par la nonchalance des mouvements, le larmolement des yeux, la position penchée des oreilles, l'indifférence aux excitations de la voix et de la main. Il présage presque toujours la prochaine apparition d'une maladie. Cet état que l'on est dans la mauvaise habitude de combattre par le vin, la bière ou d'autres stimulants, ne demande, au contraire, que l'abstinence la plus complète de toute excitation ainsi que d'aliments. Le repos absolu et l'usage des boissons les plus simples et les moins nutritives, sont les seuls moyens que l'on doit employer.

ALIMENTATION (Hygiène)

Dans les conditions ordinaires de la vie, l'alimentation pour qu'elle soit bonne doit se composer de viande, de pain, de légumes en proportions convenables. Un homme adulte, de moyenne force, est suffisamment nourri, s'il consomme 5 à 6

onces de viande, 2 lbs. de pain et 3 à 8 onces de légumes ou de substances féculantes. Cette règle admet toutefois de nombreuses exceptions en raison de l'âge, du tempérament, des habitudes des individus, de leur genre de travail et les pays qu'ils habitent (Voy. Régime et Tempérament). Les enfants ont besoin d'une alimentation plus considérable que ne semble le comporter leur âge; les jeunes gens dont le corps est dans la période d'accroissement, les personnes qui se livrent à des travaux corporels fatigants, ou qui se trouvent exposés à l'action continue d'un air très vif, la mère qui nourrit, ont également besoin d'une alimentation surabondante. La viande doit entrer pour de plus fortes proportions dans notre alimentation ainsi que dans celle de tous les habitants des pays froids. L'homme qui mange peu ou point de viande peut se porter aussi bien que celui qui en mange beaucoup, mais il a moins d'énergie physique et morale. L'insuffisance de l'alimentation produit les plus funestes effets sur la santé et même sur les facultés intellectuelles.

L'alimentation excessive ou trop substantielle détermine comme l'alimentation insuffisante, des troubles divers dans l'estomac et les intestins, mais en produisant des effets opposés. Si l'insuffisance de l'alimentation produit l'amaigrissement, une alimentation excessive amène l'obésité, et entraîne à sa suite la tendance à l'apoplexie, aux hémorragies, et des maladies graves telles que la goutte et la gravelle. Elle affecte également les facultés intellectuelles et morales. La sobriété est la meilleure sauvegarde de la santé.

Alimentation des animaux (Voy. Fourrages, Engraissement etc.